— M. Hatt, s'appuyant sur les constatations de M. Schilling, croit que notre conception du *limes* doit être révisée. Plutôt qu'une fortification étanche et continue, c'est une frontière qui devait forcer les populations barbares à devenir sédentaires (elles étaient alors moins dangereuses) et filtrer l'immigration.

M. Schilling se félicite qu'ainsi les deux communications présentées à cette séance tendent à se compléter réciproquement.

III.

Séance du 10 décembre 1949.

Président : M. P. Fabre.

Membres présents. — MM. Blaise, Collart, Sœur Dittly, M. Fabre, Sœur Firer, Mlle Girel, M. Grim, Mlle Grob, MM. Hentz, Maurer, Oguse, R. P. Richard, MM. Ruch, Schilling, Schwartz, Will.

Renouvellement du Bureau.

M. P. Fabre assumera de nouveau les fonctions de président pour l'année 1949-1950 ; M. Blaise gardera celles de vice-président, M. Ruch celles de secrétaire-trésorier.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Oguse, professeur à la Faculté des lettres, reprend la question des *decem menses*, en rapport avec le vers de Virgile, *Buc.* 4, 61 :

Matri longa decem tulerunt fastidia menses.

M. Fabia (*R. É. A.*, 1931, p. 33 sqq.) a démontré que l'expression *decem menses* désigne, dans la bonne latinité, la durée normale de la grossesse, et *decimus mensis* la date de la naissance à terme régulier. MM. Herescu et Halkin, dans des articles récents (*Rev. Phil.*, 1946, p. 12 sqq., et les *Ét. class.*, 1948, p. 354 sqq.), ont prouvé qu'il n'y avait pas là de latinisme. Aux exemples grecs qu'ils fournissent, on ajoutera Eur., *Ion.* 1486 ; Aristoph., *Thesm.* 741 ; Mosclus (?), *Mégara* 84 ; Hérodote 6, 63 et 69 ; IV *Macc.* 16, 7, où figure un emploi qu'ils n'ont pas signalé : δεκάμηνος, au sens de : « période de dix mois ».

La question qui reste difficile est celle du sens exact de *decem menses*, *decimus mensis*, δέκα μῆνες, δεκάμηνος (sc. περίοδος), δέκατος μήν, δεκάμηνος (= de dix mois), δεκαμην(ι)αῖος.

M. Halkin a donné de bons arguments contre l'idée de M. Herescu, pour qui il s'agit de 10 mois entiers de 27 jours 1/3 environ, mois lunaires périodiques, donnant à la grossesse une durée très voisine de

274 jours, qui contiennent 4 mois de 31 jours et 5 de 30 et qui sont pour Pythagore, d'après Censorinus, le terme de la gestation « longue ». On peut ajouter aux raisons énumérées par M. Halkin les observations suivantes :

Les textes latins où M. Herescu relève la mention de 10 mois *révolus* reposent sûrement sur des modèles grecs, quand il s'agit de Plaute, de Térence, de Caecilius (si celui-ci s'écarte de Ménandre, son modèle, c'est, comme Aulu-Gelle le signale, *N. Att.* 3, 16, 5 sqq., pour suivre une théorie exposée dans le *De alimento* hippocratique) ; il en va plus que probablement de même pour Aulu-Gelle, *N. Att.* 3, 16, 1 (source non indiquée, mais le passage présente des concordances frappantes avec le *De alimento* cité au même chapitre), et sans doute aussi pour Stace dans la *Thébaïde*. Or, les Grecs, dans la pratique courante et même dans des ouvrages d'histoire, d'histoire naturelle, de médecine, donnaient au mois une longueur de 30 jours (cf. les manuels de chronologie d'Ad. Schmidt, de Kubitschek ; *Real-Enc.*, art. *Monat;* ajouter aux textes cités par eux Aristote, *H. an.* 2, 17, 2). Parmi les écrits où il est question de la durée de la grossesse, seul le traité hippocratique de 7 et de 8 mois attribue au mois 29 jours 1/2 (mois lunaire synodique). Cette évaluation est supposée d'après le traité hippocratique du *Pronostic*, 20, et admise par Galien dans le commentaire qu'il en donne (*Comm. in Hipp. progn.* 3, 4) et dans son *De diebus decretoriis* (mais le passage contient une allusion très nette à l'usage de donner 30 jours au mois, usage auquel Galien lui-même se conforme dans le *De crisibus* 2, 2).

M. Fabia admettait que, la grossesse portant d'ordinaire sur une période de 8 mois et sur deux fractions de mois qui l'encadrent, les Romains, comptant, suivant l'habitude à laquelle ils se conforment dans l'emploi des ordinaux, le premier et le dernier terme de la série, plaçaient naturellement la délivrance au dixième mois ; en d'autres termes, la femme en attente, pourvu que sa grossesse ne commençât pas avec un mois, voyait défiler dix noms de mois avant l'accouchement, et celui-ci intervenait au dixième mois. L'expression *decimo mense* est donc correcte. M. Fabia pousse plus loin et admet que, dans l'évaluation de la durée de la gestation, on comptait chacune pour un mois les deux fractions de mois entre lesquelles s'intercalaient huit mois pleins du calendrier, ce qui revenait à parler, de façon abusive, de dix mois.

M. Herescu a combattu cette théorie, sans distinguer le cas du nombre cardinal de celui de l'ordinal, en objectant que nul texte ne garantit l'existence de pareille façon de compter. A vrai dire, il se pourrait qu'on en possédât un en grec, en ce qui concerne les ordinaux. Le traité hippocratique des fœtus de sept et de huit mois expose, en effet, au § 1 (si c'est bien ainsi qu'il faut entendre le texte, dont d'autres interprétations

ont été données), que les fœtus de sept mois naissent à 182 jours 1/2, plus une fraction, parce que, si l'on porte quinze jours au compte du premier mois, 147 1/2 au compte des cinq suivants (il s'agit de mois lunaires synodiques de 29 jours 1/2), il en reste plus de 20 (en fait, 20 et une fraction) pour le septième mois ; un calcul analogue paraît rendre compte de l'affirmation qu'on lit au § 13, où l'on voit qu'une grossesse normale de 280 jours empiète forcément sur le onzième mois, si elle commence après le milieu d'un mois. Les idées de l'auteur revêtent une importance exceptionnelle du fait qu'il déclare qu'on doit tenir compte de ce que les femmes disent de la durée de leurs grossesses ; il se pourrait qu'il nous eût conservé un témoignage précieux sur la manière dont elles dataient leur délivrance.

En ce qui concerne les nombres cardinaux, M. Halkin apporte une idée d'un intérêt essentiel : il admet que, dans le décompte des mois de grossesse, les anciens se sont rendus coupables d'une confusion qu'ils commettaient (il le prouve par des exemples pris au Nouveau Testament et à des historiens) dans bien d'autres cas : celle des cardinaux avec les ordinaux. On peut noter, à ce sujet, que quantité d'auteurs grecs font durer la guerre de Troie dix ans, alors qu'Homère lui en attribue neuf, et dit qu'elle se termina la dixième année.

Si frappante que soit la suggestion de M. Halkin, tout scrupule est-il interdit? Assurément, ce n'est pas, en apparence, parce que les savants grecs sont en désaccord lorsqu'il s'agit d'indiquer les différentes durées des gestations normales ou non et de leurs phases qu'on est autorisé à mettre en doute la possibilité de répondre à la question posée par un texte dont l'auteur n'était pas un spécialiste de ces questions et ne s'adressait pas à des spécialistes. Mais les écrivains qui travaillaient pour le grand public n'ont pour ainsi dire jamais indiqué avec précision comment ils entendaient les expressions dont ils se servaient pour parler de la grossesse — c'est tout juste si l'on peut confronter Hérodote 1, 32 ; 6, 63 ; 6, 69, pour en conclure que l'historien a pu croire à une grossesse normale de 300 jours — et, d'autre part, entre les idées du vulgaire et celles des savants, il existe à l'occasion des concordances (par exemple, de part et d'autre, on admet que le fœtus de huit mois n'est pas viable) et il y avait certainement action réciproque (cf. le traité hippocratique sur les fœtus de sept et de huit mois) ; par suite, on est obligé de tenir compte des écrits des médecins et des philosophes ; ces documents, dont la doctrine ne présente aucune unité, fourniraient de quoi confirmer l'idée essentielle de M. Halkin ou de quoi la mettre en doute, selon qu'on suivrait tel ou tel auteur, et, en plus d'un cas, ils nous laissent dans l'embarras par leur obscurité ou le mauvais état de leur texte, précisément là où il semble qu'ils contiennent une indication

essentielle (cf. les traductions divergentes du § 3 du traité sur les fœtus de sept et de huit mois ou de Plutarque, *De placitis philosophorum* 5, 3, 5).

Même si M. Halkin n'avait pas réussi à résoudre le problème des *decem menses*, il aurait attiré l'attention sur une question essentielle, celle de l'interprétation des données chronologiques formulées à l'aide des nombres cardinaux[1] — c'est là un mérite plus considérable que celui d'avoir fourni, comme il l'a peut-être fait, une réponse définitive à une question en elle-même secondaire, qui a tant exercé la sagacité des philologues.

II. — M. SCHILLING fait un *compte-rendu de l'état des fouilles archéologiques exécutées en Tunisie*, en tenant compte des travaux qu'il a lui-même entrepris durant l'été 1949.

1) Il commence par préciser, d'après les données de l'histoire, le cadre de l'Afrique ancienne. Terre d'occupation romaine depuis la chute de Carthage (146 av. J.-C.), l'*Africa Proconsularis* était plus grande que l'actuelle Tunisie et avait des limites différentes : à l'est, le désert de sable qui s'étend entre la Tripolitaine et la Cyrénaïque ; à l'ouest, la Numidie ; au sud, une limite variable constituée par un *limes* fait de tronçons de murs et de forts. — Voici les principales étapes de l'occupation romaine : après 146, un tiers de la Tunisie, le nord-est, est annexé et forme l'*Africa ;* en 105, après la guerre contre Jugurtha, l'accroissement se limite à quelques forts de la Tripolitaine ; en 46, César annexe l'*Africa Noua* (ancienne Numidie) ; quant à la Maurétanie, située plus à l'ouest encore, où règne jusqu'en 40 ap. J.-C. le roi Juba II, elle ne devient province romaine que sous Claude. En 430, c'est l'invasion des Vandales, mais, en 534, des troupes envoyées par Justinien, sous le commandement de Bélisaire, reprennent la Tunisie, qui fera partie de l'empire byzantin jusqu'en 647, date de l'invasion arabe.

Ainsi, la province d'Afrique n'eut jamais d'unité. Carthage, ville la plus peuplée, était seulement une espèce de capitale morale. Pendant les trois siècles de l'Empire, on peut distinguer quatre provinces : *a)* l'*Africa Proconsularis*, *b)* la Numidie, *c)* la Maurétanie Césarienne, *d)* la Maurétanie Tingitane. L'Afrique proconsulaire elle-même com-

1. M. Halkin admet, comme on l'a vu, que le cardinal remplace l'ordinal en plus d'un cas. On en vient à se demander si l'inverse n'a pas lieu à l'occasion, quand on lit dans Clem. Alex. Strom. VI, 16, 139 : φασὶ δὲ καὶ τὸ ἔμβρυον ἀπαρτίζεσθαι πρὸς ἀκρίβειαν μηνὶ τῷ ἕκτῳ, τουτέστιν ἑκατὸν ἡμέρας καὶ ὀγδοήκοντα πρὸς τοῖς δύο καὶ ἡμίσει : on dit aussi que l'embryon arrive à son achèvement complet au sixième mois, soit en 182 jours 1/2. 182 jours 1/2 représentent le terme extrême du sixième mois si on compte que ce mois finit au milieu de l'année de 12 mois équivalente à 365 jours ; l'expression ἐν ἓξ μησίν serait plus indiquée que μηνὶ τῷ ἕκτῳ.

prenait l'actuelle Tripolitaine, l'actuelle Tunisie et une bande de territoire algérien s'étendant jusqu'à l'ouest de Bône. Le proconsul résidait à Carthage, le propréteur de la Numidie à Lambèse, le procurateur de la Maurétanie Césarienne à Caesaria (Cherchell), celui de la Maurétanie Tingitane à Tingi (Tanger).

2) Quelle était la vie économique du pays, d'abord au temps de Carthage? C'est le commerce qui est la principale source de richesse. L'analogie de la Tomba del Sacerdote de Carthage et du couvercle de Tarquinia montre que les relations maritimes allaient jusqu'en Étrurie. Les Carthaginois cultivaient le blé, l'orge, l'olivier et la vigne. L'élevage des chevaux se faisait en Numidie. Sous Rome, il y a d'abord un fléchissement de l'essor économique. La richesse agricole reprend à partir de 40 ap. J.-C. et dure jusqu'en 235 (fin du règne d'Alexandre Sévère). L'huile d'olive, de qualité inférieure, est surtout utilisée pour l'éclairage et la toilette. Mais ce qui frappe, c'est la répartition de l'eau : barrages, citernes, puits, aqueducs ont dû abonder.

L'Afrique romaine se caractérise, d'autre part, par le nombre considérable des villes. A part Carthage, qui comptait 100,000 habitants, Pline l'Ancien (*Nat. Hist.* 5, 3, 1) en distingue cinquante-trois, de statuts différents : quinze villes de droit romain, une ville de droit latin (Usalita), une ville tributaire, trente villes libres, enfin six colonies. Les statuts sont uniformisés en 212 par un édit de Caracalla. Pour des raisons de sécurité, de civilisation et de droits (avantages juridiques et fiscaux), la population est en grande partie paysanne. Les agglomérations sont situées sur la côte (certaines remontent aux Phéniciens), ou à l'intérieur sur des collines ou à flanc de coteau, rarement en plaine.

3) Les fouilles françaises ont commencé en 1881. Dès l'établissement du protectorat, le cardinal Lavigerie signale l'importance de cette terre au Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Aujourd'hui, les travaux dépendent de la Direction des Antiquités, qui a délégué trois inspecteurs et un directeur. Ceux-ci se répartissent la tâche comme suit : fouilles romaines, arabes, puniques, préhistoriques. Les Pères blancs ont créé un musée à Carthage.

Pour la bibliographie, M. Schilling cite l'ouvrage de Stéphane Gsell (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*), qui fait toujours autorité ; un article : *Carthage chrétienne* (*Dict. d'Hist. et de géogr. ecclésiastiques*, 11, col. 1149 sqq.). Par ailleurs, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a édité un *Atlas archéologique de la Tunisie* (au 50,000e).

A l'archéologue qui débarque pour la première fois en Tunisie s'offre l'image d'une immense dévastation. Le golfe de Carthage ou d'Utique (Utique semble avoir été fondée au XIIe siècle av. J.-C.) a été depuis longtemps ensablé par la Medjerda. Des autres ports, il reste peu de

traces. A Carthage même, on ne voit plus que les vestiges de thermes, d'un théâtre et d'une basilique byzantine. Les matériaux de la ville romaine ont été transportés par bateaux et employés par les Arabes pour la construction de mosquées, notamment à Kairouan. Mais, dès qu'on pénètre à l'intérieur des terres, on est frappé de l'abondance des vestiges. A Aïn Tounga, des colonnes romaines jaillissent littéralement du sol. Une première fois, les Byzantins se sont servis des matériaux des constructions romaines pour édifier leurs forteresses. Les mêmes matériaux ont de nouveau été utilisés par les Arabes. Le caractère urbaniste des constructions romaines ne peut nous échapper. A Bougrara, on trouve un forum intact.

4) M. Schilling en vient alors à parler des résultats de ces fouilles. Les conditions de travail sont très inégales. Si la main-d'œuvre indigène se recrute partout assez facilement, le sol oppose souvent de grands obstacles à la recherche. A Utique, c'est de l'argile lourde ; aux abords de la mer, les bas-fonds sont noyés, le niveau de la Méditerranée ayant monté, comme on sait, de $0^{m}53$ depuis l'Antiquité. Sur les hauteurs, heureusement, comme à Mactar (plateau de 1,000 mètres d'altitude), le sol est léger, mais une couche de 1 mètre à $1^{m}50$ de sable recouvre toutes les constructions. Si les ports sont dévastés, les villes de l'intérieur, par contre, comme Dougga, sont mieux conservées. Ainsi, à Mactar, site le plus préservé, on trouve un forum dallé, une curie, une basilique, des arcs de triomphe, des thermes, un théâtre. Des mosaïques, provenant d'une grande villa et qui se distinguent par l'utilisation habile de certains motifs, ont été transportées au Musée du Bardo.

Outre Mactar, les principaux lieux de fouilles sont : El Djem (Thysdrus), où a été mis au jour un amphithéâtre, le troisième par ordre de grandeur dans l'Empire romain. C'est à El Djem qu'au cours d'une émeute un Gordien a été proclamé empereur en 238 (ce règne devait durer trois semaines). A Thuburbo Majus, découverte de mosaïques. A Dougga, on peut admirer un dallage impeccable.

5) L'intérêt de ces fouilles est d'abord chronologique. Un modèle analogue au « Sarcophage du Prêtre » a été trouvé en Étrurie. Les vases des tombes puniques permettent de jalonner les immigrations et les relations qui avaient lieu avec Grecs et Orientaux. Mais c'est avant tout notre connaissance de la civilisation qui va se trouver accrue. Il y a eu certainement, dans cette région de l'empire romain, un art industriel (cependant, les statues de Cherchell ne prouvent rien, puisqu'elles appartenaient sans doute à la collection de Juba II). Au point de vue architectural, les monuments publics (amphithéâtre d'El Djem, temples de Dougga) sont mieux conservés qu'à Pompéi. Au point de vue urbaniste, enfin, on trouve des ensembles conservés : Capitole, forum, curie,

basilique, arcs de triomphe, thermes, théâtre. On peut juger, d'après les immenses citernes de Dougga, de l'ampleur des travaux hydrauliques qui ont permis l'essor agricole du pays jusqu'au premier tiers du IIIe siècle.

Sans doute, par référence à Rome, ce sont là un art et des monuments « de province ». Ils n'en témoignent pas moins de la grandeur romaine, par opposition aux faibles réalisations de l'Islam. La période byzantine qui a suivi et surtout la période arabe donnent l'impression d'une constante régression. Dans le désert d'Afrique, comme partout ailleurs, les Romains ont été des bâtisseurs.

— M. FABRE remercie vivement M. Schilling, qui a illustré sa conférence par une remarquable collection de photographies. Il présente quelques observations sur les aspects de la civilisation évoquée par cette enquête, qui, à certains égards, font penser à un autre « américanisme ».

COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DU GROUPE ROMAND

I.

Réunions du samedi 14 et du dimanche 15 mai 1949
à SAINT-URSANNE et PORRENTRUY

Une partie des participants à la séance du dimanche 15 mai se sont rencontrés le samedi à Saint-Ursanne, où les avaient rejoints M. Marouzeau et M. Renard, venus de Paris et Bruxelles. Sous la conduite experte de M. Jean Reymond, qui avait préparé cette rencontre avec un soin tout particulier, une vingtaine de membres du Groupe romand, dont plusieurs étaient accompagnés de leurs épouses, ont visité ce bourg pittoresque et son étonnante collégiale élevée au XII^e^ siècle au pied de l'ermitage de Saint-Ursicinus dans la verdoyante vallée du Doubs.

Ce fut aussi pour les visiteurs l'occasion de dîner ensemble dans une auberge de campagne et de passer une soirée agréable entre collègues de divers cantons avant de gagner Porrentruy où devait avoir lieu le lendemain la séance ordinaire.

Séance du dimanche 15 mai 1949
à l'École cantonale de PORRENTRUY

Président : M. Ch. Favez.

Membres présents. — MM. J. Béranger, J.-P. Borle, J. Boudry, A. Brauen, J. Breitmeyer, M^lle^ M. Broye, M. l'abbé E. Cantin, M^lle^ P. Chapuis, MM. P. Chessex, le chanoine G. Delaloye, Ch. Favez, R. Flückiger, l'abbé J. Gachet, A. Ginnel, A. Labhardt, G. Méautis, F. Mégroz, l'abbé I. Michâud, le chanoine Ch. Michelet, M. Niedermann, M^lle^ L. Perrollaz, MM. A. Perrenoud, G. de Plinval, G. Redard, M^me^ A.-M. Reymond, MM. J. Reymond, J.-P. Schindler, H. Stehlé, S. Vautier, M^lle^ A. Weiglé.

A ces membres du Groupe s'étaient joints MM. J. Marouzeau et J. Andrieu de Paris, J. Cousin de Besançon et M. Renard de Bruxelles.